1ère. ANNEE, No. 37. MANITOBA. SAMEDI 24 FÉVRIER, 1872.

CONDITIONS D'ABONNEMENT AU "MÉTIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada; on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les bureaux du MÉTIS sont situés dans la maison en face de la demeure de M. Narcisse Marion, à St. Boniface.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne; et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subséquente.

Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.

Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNÉE.

Pour une colonne......$100 00
" demi " 60 00
" un qrt. de colonne 40 00

BUREAU DE SANTE.

Winnipeg, 8 Septembre 1871.

Le Bureau de Santé nommé en vertu de l'Acte de santé et de quarantaine de 1868 a nommé les Docteurs Turver et Paré pour inspecter les différentes maisons de la ville et des environs, et en faire rapport aussitôt au Bureau. Attendu que la présence des fievres typhoides de la pire espèce dans la ville, il est décidé d'adopter les mesures préventives les plus strictes.

THOMAS HOWARD,
Secrétaire du Bureau de Santé.

Dr. L. A. Paré.

Diplômé de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal et de la Faculté Victoria.

A l'honneur d'informer le public qu'il vient d'arriver à la Rivière-Rouge et qu'il est prêt à donner ses soins à toutes les personnes qui voudront bien l'honorer de leur [illegible].

Jusqu'à ce qu'il ait un bureau permanent, s'adresser au magasin de M. F. Gingras, maison où demeure le Consul Américain.

Winnipeg, 14 juillet, 1871. jno.

AVIS.

Toutes les personnes endettés envers la ci-devant Société de "Bannatyne et Begg" sont priés de payer immédiatement. Autrement, des procédés légaux seront pris par le soussigné à qui toutes dettes doivent être payées.

A. G. B. BANNATYNE.

Winnipeg, 3 Novembre, 1871.

M. R. Bellefeuille.

DESIRE informer le public qu'il a fait des améliorations à sa boutique de tanneur à St. Norbert, et qu'il est prêt à satisfaire avec promptitude et le plus grand soin, ceux qui voudront lui donner des commandes. Le cuir qui sort de son établissement est de première qualité.

Librairie Catholique du "Metis."

On trouvera au bureau du *Métis* un assortiment varié de papeterie.

PAPIER A LETTRE,
ENVELOPPES,
PLUMES,
CRAYONS,
ENCRIERS
LIVRES D'ÉCOLE,
OBJETS DE PIÉTÉ,
MÉDAILLES,
CHAPELETS,
CUCIFIX,
CROIX,
IMAGES RELIGIEUSES,
ETC., ETC., ETC.

LES personnes qui ont besoin d'aucun des articles ci-dessus énumérés sont invitées à visiter la librairie catholique du Métis, où elles auront l'occasion de satisfaire pleinement leur goût.

Les prix sont modérés.

St- Boniface, près de l'ancienne résidence de M. Kittson, 27 Mai 1871.

Bureau des terres du Canada.

AVIS.

LE soussigné donne avis au Public qu'il a été nommé AGENT DES TERRES DE LA PUISSANCE pour Manitoba, et qu'il en commencera les fonctions aussitôt que ses bureaux seront installés.

Il désire en même temps faire comprendre à la population dans l'accomplissement de ses devoirs il remplira en autant qu'il en est chargé les conditions obligatoires et clauses de l'Acte de Manitoba au sujet des terres publiques dans leur esprit et dans leurs lettre, que justice impartiale sera rendue à tous.

G. McMICKEN.
Agent des Terres de la Puissance du Canada.

Winnipeg, 26 Octobre 1871. [illegible]

SOUMISSIONS

DES soumissions seront reçues jusqu'au VINGTIEME jour de FEVRIER, 1872, au Bureau du Ministre des Travaux Publics, pour la

CONSTRUCTION D'UN PONT

A LA

POINTE DE CHENE.

On pourra voir les spécifications du bois requis à ce bureau, ou à la maison du Révérend M. GIROUX, à la Pointe de Chêne.

J. NORQUAY,
M. T. P.

26 Janvier, 1872.

DES SOUMISSIONS seront reçues par le Surintendant du Chemin du Lac des Bois, jusqu'à SAMEDI, le 17 courant, à midi, pour le

TRANSPORT DE TRENTE CHALOUPES

de FORT GARRY et du FORT DE PIERRE jusqu'à l'ANGLE NORD-OUEST du Lac des Bois.

Toute autre information pourra être obtenue en s'adressant au Surintendant ou à M. W. F. Buchanan.

JAMES McKAY,
Surintendant.

Fort Garry, 12 Février, 1972.

Cie. d'Assurance de Manitoba.

AVIS est par le présent donné que demande sera faite par les soussignés à la prochaine Session du Parlement de la Puissance pour un Acte d'incorporation d'une Compagnie sous le nom de "Compagnie d'Assurance de Manitoba."

(Signé), DONALD A. SMTIH,
JAMES McKAY.

Fort Garry, 1er févrer, 1372. j-n-o.

Avis

Est par le présent donné que demande sera faite par les soussignés à la prochain session du Parlement du Canada d'un Acte incorporant une Compagnie pour la construction d'un chemin de fer à voie de trois pieds et demi de large ou de telle autre jauge qui sera determinee, depuis le Lac Supérieur à Prince Arthur's Landing jusqu'au Fort Garry,—avec pouvoir de construire ce chemin soit sans interruption soit pour relier ensemble les cours d'eaux navigable sur ce parcours, et de construire, posséder et exploiter des bateau à vapeur et autres sur tels cours —et avec tous les autres pouvoirs nécessaires.

(Signé,) D. A. SMITH,
A. T. GALT,
DAVID TORRANCE,
GEO. STEPHEN,
D. McINNES,
JOHN CARLING.

Fort Garry, 2 février, 1872. j-n-o.

Cour Generale Trimestrielle.

CANADA,
P. DE MANITOBA
a savoir : } **Avis.**

Avis public est par le présent donné que la Cour Générale Trimestrielle de cette Province se tiendra au Palais de Justice, dans la ville de Winnipeg, jeudi, le 15e jour de février prochain, à DIX heures de l'avant-midi; en conséquence tous Coronaires, Magistrats, baillis et Connétables doivent en prendre avis et se conformer en conséquence.

(Signé,) EDWARD ARMSTRONG,
Shérif.

Bureau du Shérif, 15 jan. 1872. 3f.

Nouveau Restaurant.

A la porte voisine de l'Hôtel Davis, du côté Sud.

LES soussignés désirent informer le peuple de Manitoba qu'ils viennent d'ouvrir un Restaurant où de bons repas chauds pourront être obtenus à toute heure.

KEATES ET CALLAHAM.

6m

CASGROVE ET LENNON.

Au Salon Rouge.

"RED SALOON."

Vins et liqueurs de choix.

12 Juin, 1871. 6-m

RESERVE DES METIS.

M. NORBERT NOLIN, de la POINTE DE CHÊNES, donne avis qu'il a pris et qu'il réclame le terrain suivant: 24 chaînes de largeur de chaque côté de la Rivière la Seine, au PIED DE LA TRAVERSE, entre Augustin Nolin et André Naud.

2o A la rivières des Sources, 24 autres CHAINES entre Augustin Nolin et Auguste Harrison, sur la rive droite de la rivière.

Pointe de Chênes, 17 Octobre, 1871. 6f

RESERVE DES METIS.

JE donne avis que j'ai pris, comme ma réserve de métis une certaine [illegible] de terre située à l'extrémité sud des douze [illegible] de terre que je possède déjà dans la paroisse [illegible] François-Xavier. La largeur et la longueur d[illegible] réserve étant les mêmes que celle de ma terre act[illegible].

Je donne av[illegible] que j'ai pris [illegible] réclamé le 13 juillet 1870 douze chaînes de terre aboutissant sur la rivière aux-Ilets-de-bois et bornées à l'est par l'ancien chemin des Favernants et sur la rive gauche de la dite rivière.

De plus, à la même date, j'ai pris et réclamé douze autres chaînes de terre situées à 3 milles en haut de la traverse de la même rivière et sur le même côte de la rivière.

PIERRE FALCON.

St. François-Xavier, 10 Janvier, 1872. 3f.

SOUMISSIONS.

IL sera reçu des Soumissions au Bureau du Ministre des Travaux Publics de la Province de Manitoba, [illegible] Winnipeg, pour la

CONSTRUCTION D'UN PONT

SUR LA RIVIÈRE ASSINIBOINE,

aux environs du Fort Garry.

Ce pont devra être construit d'après le principe dit *Howe Truss Pattern.* La travee consiste en une seule ouverture de 150 pieds de long, avec des abords de 80 pieds de longueur reposant à chaque extrémite sur des piliers. Longueur totale du pont, 310 pieds; largeur 20 pieds et 6 pouces en dehors.

Hauteur de la travee depuis la ligne supérieure à la ligne inférieure, 20 pieds.

La construction devra-être faite d'après les plans et devis, dont copies seront déposées au bureau susdit ainsiqu'aux bureau de MM. Hopkins et Wiley, grande rue St. Jacques Montréal, et de M. Chs. Unwin, A. P. et T. C., rue Adelaide, Toronto.

Les travaux devront être finis le ou avant le 1er Octobre 1872, à la la satisfaction du Ministre des Travaux Publics.

Les soumissions devront fournir les noms de deux cautions solvables pour l'execution des travaux, et seront reçues jusqu'au 1 fevrier 1872, à Winnipeg.

Bureau des Travaux Publics
de la Prov. de Manitoba.

Winnipeg, 30Oct. 1872.

LES Bureaux du Député-Adjudant Général Commandant le District Militaire No. 10 (Manitoba) seront ouvert à Winnipeg, dans les appartements ci-devant occupés par le Département des Travaux Publics, le 1er Novembre.

Heures de Bureau—De 10 a. m. à 4 p. m., tous les jours à l'exception des Dimanches, et le samedi de 10 a. m. à 1 p. m.

Durant les heures ci-dessus le Député Adjudant-Général sera heureux de voir toutes les personnes qui ont des rapports avec la Milice de la Province; et toutes communications y relatives, soit pour transmission aux Quartiers-Généraux, ou autres, doivent lui être adressées.

Les Officiers qui ont été gazettés au commandement de Compagnie de Milice Active dans Manitoba sont priés aussitôt qu'ils le pourront, de se rapporter personnellement pour informations et instructions au Député Adjudant-Général.

W. OSBORNE SMITH, Lt. Col. D. A. G.
Com. le District Militaire No. 10.

Winnipeg, 30 Octobre, 1871.

SON EXCELLENCE LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR recevra toutes les personnes en visite d'affaires, à l'Hôtel du Gouvernement Fort Garry, les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, de 11 heures A. M jusqu'à 2 heures P. M.

Les personnes ayant des affaires pressantes seront reçues tous les jours et à toute heure, mais Son Excellence a besoin de certains jours pour l'accomplissement des autres devoirs de sa position, et les visites d'affaires dans ces moments là le dérangent de ces devoirs, et ne peuvent avoir lieu sans inconvénient.

Son Excellence compte sur le bon vouloir de la population pour l'acquiescement à ces arrangements, qui lui permettront d'apprécier le temps dont il peut disposer à ce qui sera plus avantageux pour l'intérêt public.

HENRI BOUTHILLIER, A. D. C.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,
Fort Garry, 25 Octobre 1871.

Avis public.

M. Louis Thibault, de St. Boniface, donne avis à toutes les personnes qui sont endettées envers lui que si elles ne le paient pas d'ici à la fin du mois de mars prochain, il les mettra entre les mains de la justice.

St. Boniface, 31 janvier 1872. j-n-o.

HOTEL DAVIS,

WINNIPEG.

M. Davis a constamment en vente LES VINS ET LIQUEURS LES PLUS CHOISIS ET DE TOUTES SORTES qu'il débite à

MEILLEUR MARCHÉ

Que n'importe où dans Winnipeg.

N. B.—Son assortiment en magasin est considérable.

R. A. DAVIS,
Propriétaire.

23 Juin, 1871.—1-a.

Terres des Ecoles.

A UNE réunion de la 18e division ou arrondissement tenue le 14 du courant et dont avis avait été duement donné, A. Logan ecr. fut élu Président et W. G. Fons[illegible] écr. secrétaire.

Il fut résolu à l'unanimité que la 18e division aurait besoin de 12 sections de terrain lesquelles formeront un carré [illegible] tant que possible, et qui sera borné à l'Ouest par la ligne Est du claim de la Paroisse St. James, au Sud et à l'Est par la ligne d'arrière des lots de l'arpentage actuel, et borné au Nord par une ligne tirée de telle manière qu'elle renfermera les 12 sections réclamées.

Il fut aussi résolu que le secrétaire reçoive instructions de mettre à exécution l'objet de l'assemblée.

[illegible] W. G. FONSECA,
3f. Secrétaire.

SAMUEL FOWLER,

WINNIPEG,

Courtier de Douane, Notaire, agent général de terres, etc., etc.

M. Fowler espère, par l'attention avec laquelle il s'acquittera des affaires qu'on voudra bien lui confier, mériter le patronage du public mercantile de Manitoba.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. aa

JAMBONS!

ÉPAULES!

LARD!

UN lot choisi de JAMBONS PREPARES AU SUCRE, D'EPAULES, ainsi qu'une grande quantité de LARD viennent d'etre reçus par le "Selkirk," et sont offerts en vente au débarcadère du "Selkirk."

Ces marchandises ont été légèrement mouillés, et seront vendues à des prix extrêmement reduits.

HILL, GRIGGS ET CIE.

J. B. CAMPBELL.

M. D. M. C. P. S. Ont.

Ci-devant du 1er. Bat. d'Ontario.

Médecin, Chirurgien, etc.

S'adresser au magasin de MM. Wilson et Hyman, Winnipeg, marchands de vêtements confectionnes, chaussures, etc.

12 Juin, 1871. 6-m

Foin a vendre.

M. Jetée informe le public qu'il a une quantite considérable de foin à vendre.

T JETEE.

St. Norbert, 18 Janvier, 1872. 2f.

SOUMISSIONS.

BUREAU DU SECRÉTAIRE PROVINCIAL,
Winnipeg, 31 Octobre, 1871.

Des soumissions seront reçue à ce bureau jusqu'à midi, 15 Novembre courant de quiconque voudra entreprendre

DE PENSIONER ET LOGER

dix ou quinze hommes de Police, depuis le 1er Décembre 1871 au 1er Mai 1872.

THOS. HOWARD,
Secrétaire Provincial.

ST. BONIFACE.

SAMEDI 24 FÉVRIER, 1872.

La motion Blake.

Exprimer le regret de ce que rien n'ait été fait pour arrêter et mettre en jugement les auteurs de l'exécution de Scott; offrir une récompense de cinq mille piastres pour cet objet, le tout accompagné des discours les plus virulents et les plus fanatiques: tel a été le premier pas de l'honorable M. Blake dans sa carrière ministérielle. La quasi-unanimité de toute la Chambre d'Ontario dans cette circonstance néfaste montre que M. Blake a frappé juste: il n'a pas fait autre chose qu'affirmer l'opinion de la province et lui donner la consécration d'un vote solennel de la législature. Il a été lâche et faible.

Néanmoins, ces considérations montrent jusqu'à quel point de haine, d'ignorance et de fanatisme le Haut Canada en est arrivé sous les enseignements du *Globe* et par le travail des loges orangistes.

Qu'une province s'intéresse à la punition et à la répression de crimes qui mettent toute la Confédération Canadienne en danger; qu'elle proteste contre la tyrannie persistante, palpable, évidente d'un parti qui se moque de la constitution et des droits égaux qu'elle confère à tout sujet anglais: qu'une législature revendique les principes du droit et de la justice, ouvertement et manifestement violés par une autre législature confédérée, personne ne peut y trouver à redire. Au contraire, une telle attitude soulèverait d'un bout du Canada à l'autre l'approbation unanime de tous les citoyens éclairés et honnêtes, pourvu qu'elle fût prise avec dignité, avec calme et dans des circonstances extrêmement graves. C'est alors le parti de l'ordre et du droit menacés qui se lève et proteste, et une telle protestation donne la mesure de la vitalité, de la justice et de l'état moral d'un peuple tout entier.

Est-ce là le spectacle qu'offrent aujourd'hui les hommes d'Ontario?

Il y a trois ans, un petit groupe de population, perdu dans les immenses territoires anglais du Nord Ouest, apprit un beau jour que son sort venait d'être changé et que le sol libre et paisible qu'elle habitait allait passer dans d'autres mains. Le marché était conclu; la vente avait été faite, et l'argent se comptait en attendant la livraison. Cette population avait-elle été consultée? Non. Ses nouveaux maitres seraient-ils meilleurs que les anciens? Personne ne savait. Quels droits, quelles libertés lui assurait-on? On l'ignorait. Comment allait-on la gouverner? Et ses lois, et ses coutumes, et sa liberté religieuse, et son territoire, toutes choses dont elle avait joui et jouissait depuis un temps immémorial sous la protection maternelle de la Royauté britannique: qu'allait-il en être de cette existence heureuse et qui ne demandait au monde que de l'oublier pour continuer? Encore un coup, personne ne le savait.

Ou plutôt, oui, quelqu'un le savait; et c'est parceque le changement mettait toutes ces choses précieuses en danger que l'alarme se répandit comme une trainée de poudre. La nation était cédée comme un vil troupeau sans avoir été consultée, sans avoir une seule garantie, sans même avoir été avertie. Si encore le peuple avait pu espérer dans ses nouveaux maitres! Mais, non, jusqu'à ce suprême espoir lui était refusé. Ce n'était pas le Canada qui s'annexait le Nord-Ouest, c'était Ontario; par conséquent, c'était Ontario qui mettait en conquérant le pied sur le Nord-Ouest et y trainait à sa suite son fanatisme, sa politique et toute une nuée de banqueroutiers politiques, de spéculateurs, et de petits tyrants.

Qui osera dire que l'annexion du Nord-Ouest au Canada n'a pas été l'œuvre chérie, caressée, entreprise et menée des hommes politiques d'Ontario? Ajoutons à cela que les événements donnèrent une effrayante réalité à ces craintes encore vagues et non déterminées du peuple de la Rivière Rouge. Ontario était compromis par Dennis, Snow, Mair et Cie. bien avant que McDougall osât se présenter aux portes de la colonie.

On sait ce qui se passa alors et ce que l'histoire dira; nous n'y reviendrons pas. Seulement le Canada apprit lui aussi un beau matin que la future province refusait de laisser consommer le marché, repoussait les envoyés Canadiens et demandait qu'on lui garantit la pleine et entière jouissance de ses droits et libertés de sujets anglais. Le gouvernement existant dans la colonie ayant lui-même proclamé sa déchéance, il se forma un gouvernement provisoire dont le but peut se résumer ainsi: organiser la résistance au Canada, assurer l'ordre et obtenir pour tous les mêmes droits et les mêmes libertés. Ce gouvernement ne constituait pas une revolte contre l'autorité légitime; car l'Angleterre était trop éloignée pour prendre en mains les plaintes et les réclamation de ses sujets, et il y avait urgence. D'ailleurs, les actes et les déclarations de ce gouvernement provisoire sont là pour attester de la loyauté et de la fidélité de ses principaux chefs. Ce fut contre ce gouvernement, devenu légitime *de facto*, que s'organisèrent certaines revoltes conseillées et soudoyées par l'argent canadien. D'un caractère brutal et violent, d'une nature portée au fanatisme le plus exalté, ignorant et préjugé, ne voulant rien entendre et proférant les menaces les plus terribles dans sa captivité, et alors que la liberté lui était offerte, le malheureux Scott fut la victime de ces révoltes. Il fallait un martyr à la presse d'Ontario pour éloigner les regards de ses coupables conjuration et de son échec: elle en avait un. La façon dont elle s'en servit pour exciter la populace, ameuter les électeurs et gagner ses élections n'est ignorée de personne. Ce fut un scandale et une honte.................

Enfin, la population du Nord-Ouest obtint ce qu'elle demandait du Canada et du Haut-Commissaire représentant Sa Majesté à Ottawa, Sir Clinton Murdoch; amnistie pleine et entière; garantie des libertés passées, et constitution pour l'avenir.

Que dit Ontario? Soit par vengeance ou par dépit, cette province s'acharna à créer des difficultés et des embarras de toute espèce à l'organisation de la nouvelle province qui entrait fière et libre dans la Confédération. Nos affaires devinrent ses affaires, notre politique défraya ses journeaux et la pacification du pays devint son cauchemar. Certes, Ontario a réussi au-delà de ses espérances, et la démarchs que vient de prendre son gouvernement montre jusqu'à quel point va sa détermination.

Ni Ontario, ni Québec, ni Ottawa n'ont jurisdiction pour connaître des actes commis avant le transfert du Nord-Ouest; seul, le gouvernement de Sa Majesté possède cette jurisdiction et peut l'exercer. Aussi, est-ce à Sa Majesté que l'amnistie a été demandée, et non au Canada. Et cette amnistie a été promise, non par le Canada, mais par les représentants directs de Sa Majesté; et c'est ce que notre législature de Manitoba vient d'affirmer avec tant de dignité et de noblesse dans une de ses dernières résolutions.

On voit par là toute la noirceur et la criminelle méchanceté de l'acte du gouvernement d'Ontario promettant une récompense de cinq mille piastres à quiconque fera arrêter et condamner (*sic*) les auteurs de l'exécution du malheureux Scott, et cela juste au moment où les esprits s'apaisent dans Manitoba, où la pacification s'opère, ou notre province a le plus besoin de tranquilité et d'énergie politique pour asseoir ses jeunes institutions.

Ontario espère que l'appât de son or fera encore verser du sang comme en 1870; que de pauvres fanatiques ignorants vont s'armer au milieu de nous pour aller se saisir d'hommes que la population aime, estime et honore; qu'il va y avoir résistance; que le sang va couler de nouveau; que les gens vont prendre les armes, et que la Province va se trouver replongée dans des troubles et des horreurs sans fin. Infâmes calculs! Sanguinaire politique! C'est qu'en effet, tout cela est possible, et tout cela arriverait si la Providence ne veillait sur ce pays d'une manière toute particulière et ne nous évitait l'horrible fléau.

Telle est la portée de la motion Blake; tel est le patriotisme d'Ontario, voilà sur quelles bases ces hommes entendent édifier une politique nationale et canadienne, une politique de progrès et d'avenir pour tous les membres de la grande Confédération Canadienne. N'est-il pas grandement temps qu'une protestation unanime s'élève d'un bout de la Puissance à l'autre contre une telle conduite, contre de telles aspirations?

Diner Smith.

Lundi dernier les nombreux amis politiques de M. Donald A. Smith, M.P.P., lui ont donné un banquet dans la Salle Ross, auquel ont pris part au moins deux cents personnes. Etaient assis à la table d'honneur le Président, M. Cunningham, du *Manitoban*, ayant à sa droite l'hôte de la soirée et à sa gauche le Lieut. Col. Osborne Smith, les honorables MM. James McKay, Président du Conseil Législatif, D. Gunn, M.C.L., M. A. Girard, Clarke, Royal, Howard, les capitaines Macdougall, Herchmuyer, et Dr Codd; MM. Bannatyne, Ross et Norquay (Honble.) J. McTavish, M.P.P., agissaient comme Vice-Présidents.

La législature, le barreau, le commerce, l'administration et l'agriculture étaient largement représentés. Le diner a eu le plus grands succès, et est une preuve que la sagesse et la libéralité de vues de l'honorable hôte de la soirée sont dignement appréciées dans notre petit monde politique. Il y a eu foule de discours; la musique militaire assistait; et les convives se sont quittés tard dans la nuit.

La Prorogation.

Les Chambres ont été prorogées mercredi après-midi par S. E. le Lieutenant-Gouverneur, à trois heures et demie, la session a duré un mois et quelques jours et a été très laborieuse. Comme le lecteur a pu s'en apercevoir, nous consacrons au compte rendu des discussions parlementaires tout l'espace possible du journal, remettant à plus tard l'appréciation des hommes, des mesures et des faits.

La Cour.

C'est Jeudi prochain que s'ouvre le terme ajourné du mois de Février. Le régistre de la Cour est considérable, et la besogne sera ardue pour juge, avocats et jurés.

L'Opposition a eu aussi son diner, lundi dernier, à l'hôtel Davis; tout s'y est très bien passé, et la consommation de loyauté qu'on y a faite a été naturellement énorme.

Compte rendu des séances de la Chambre d'Assemblée de Manitoba, 2me Session, 1er Parlement.

Assemblée Législative.

Jeudi, 8 Février, 1872.

L'Orateur dit qu'il désire mettre devant la Chambre un document qui lui a été remis, adressé aux Honorables Membres de l'Assemblée Législative. Ce document est signé par le Dr Schultz qui se plaint de ce que la Pétition qu'il a présentée l'année dernière contre l'élection de M. Smith n'a pas reçu la considération qu'elle aurait dû recevoir. Il réprimande la Chambre de ne pas lui avoir rendu justice.

L'Hon. M. Clarke dit que ce document est hors d'ordre, et ne peut pas être reçu par la Chambre. Il demande la décision de l'Orateur. L'Orateur dit que le seul moyen de saisir la Chambre d'une question pour les personnes qui ne sont pas membres est de le faire par pétition. Le document qui vient d'être mis devant la Chambre a peut-être été fait pour servir de pétition, mais il n'en est pas une. Pour qu'un document soit considéré comme pétition, il faut qu'il se termine par une conclusion où le pétitionaire demande ce qu'il désire obtenir. L'Orateur cite "May's Parlementary Practice," auteur qui fait loi sur le sujet et qui dit très-clairement que sans une *prayer* pour terminer il n'y a pas de pétition. Or le document en question n'a par cette conclusion et ne peut être reçu par la Chambre

L'Hon. M. Clarke propose la seconde lecture de son bill sur les licences.

M. Smith propose en amendement que le bill soit référé de nouveau au comité général pour reconsidération. L'Hon M. Clarke s'opposa à l'amendement et dit que si on veut tuer le bill, il faut autant le faire immédiatement et sans détour.

M. Dubuc dit qu'il ne pense pas que personne ait l'intention de tuer le bill. Nous avons besoin d'une mesure de ce genre, et les principes du bill sont irréprochables. Il serait opportun que les membres aient l'avantage de le reconsidérer pour y faire les amendements qu'il croiront nécessaires.

Il propose en amendement, secondé par M. Smith, que la Chambre se forme en comité général demain pour réconsidérer le bill. Après quelques détails, l'amendement est adopté.

Le bill concernant l'Agriculture est lu une seconde fois et référé au Comité d'Agriculture

M. Bunn intpoduit bill pour prévenir les feux de prairie.

En réponse à M. Hay, l'Hon M. Howard dit que les rapports des Surintendants d'éducation seront mis devant la Chambre prochainement.

En réponse à M. Hay, l'Hon. M Clarke dit que le gouvernement a l'intention de construire un pont de bateaux sur l'Assiniboine l'été prochain; mais que des mesures vont être prises pour obtenir que le Gouvernement de la Puissance construise à ses frais le pont qui devra être construit par la suite sur cette rivière.

Vendredi, 9 Février, 1872.

Le Dr. Bird présente une pétition de quelques citoyens de Winnipeg, demandant que la ville soit incorporée.

M. Dubuc présente une pétition des RR. Sœurs de la Charité de l'Hopital Général de St. Boniface demandant du secours.

Par ordre de Son Excellence le Lieutenant Gouverneur, l'Hon. M Girard met devant la Chambre les comptes publics de la Province pour l'année 1871.

Référés au comité des comptes publics.

L'Hon. M. Clarke introduit un bill pour amender l'acte de la Cour Suprême. Il dit que l'objet de ce bill est de suspendre le prochain terme de la Cour Général qui doit avoir lieu Jeudi prochain, le 15 courant, et de le fixer au 29 courant. Comme la session ne sera pas finie pour le 15, et qu'il y aurait de graves inconvénients pour plusieurs membres et surtout pour le Procureur Général que la Chambre et la Cour siégeraient en même temps, il est opportun de retarder le terme de deux semaines.

Il demande que les règles de la Chambre soient suspendues et que le bill subissent immédiatement ses différentes phases et passe.

Le bill subit alors ses trois lectures, passe par le comité général de la Chambre, et est envoyé au Conseil Législatif. Quelques instants après, le bill revient du Conseil Législatif qui a concouru dans le bill et l'a passé sans amendements.

La Chambre se forme en comité général sur le bill des licences, M. Sutherland au fauteuil.

Le comité rapporte le bill avec de nouveaux amendements, et le bill passe.

Séance du soir.

La Chambre se forme en comité général sur le bill pour prévenir les feux de prairies.

Ce bill rend passible d'une amende de $200 les personnes qui allumeront du feu avec l'intention de le laisser courir; et d'une amende de $100 celles qui allumeront du feu et ne prendront pas les mesures nécessaires pour l'empêcher de courir, c'est-à-dire qui laisseront courir le feu par négligence. Lorsque quelqu'un sera convaincu de l'une de ces offenses, la moitié de l'amende sera pour le dénonciateur. Mais les personnes qui seront forcées d'allumer du feu pour se sauver, seront exemptes de ces pénalités.

La Chambre se forme en comité général sur le bill pour amender l'acte relatif à la taxe sur les chiens, M. Lemay au fauteuil.

Ce bill (M A. McKay) pourvoit à ce que l'acte pour imposer une taxe sur les chiens ne vienne en force qu'en Juillet 1873.

L'Hon. M. Clarke propose que le comité se lève sans faire rapport, et le bill se trouve rejeté.

La Chambre se forme en comité général sur le bill pour empêcher les cochons et les moutons d'errer en liberté, M. Bunn au fauteuil.

Ce bill (M. McKay) subit le même sort que le précédant.

M. Dubuc introduit deux bills, l'un pour amender l'acte d'incorporation de l'Evêque de St. Boniface, et l'autre pour amender l'acte d'incorporation du College de St. Boniface.

Les trois bills suivants sont lus une seconde fois et référés au comité des bills privés:

Acte concernant les arpenteurs.

Acte pour incorporer la Compagnie d'Aqueduc de Winnipeg.

Acte pour incorporer la Compagnie de Navigation de la Rivière Rouge et de l'Assiniboine.

Le bill pour incorporer les Sœurs de la Charité de l'Hopital Général de St. Boniface, subit ses trois lectures et passe.

La Chambre se forme en comité général sur le bill d'agriculture, M. McTavish au fauteuil.

Le bill est rapporté du comité et passe.

Ce bill pourvoit à la création d'une Société d'Agriculture pour chaque comté.

Nous en feron l'analyse dans un autre numéro.

La Chambre s'ajourne.

Lundi, 12 Février, 1872

M. Hay présente une pétition de Chas. Garratt et Magnus Brown se plaignant de l'élection de M. Donald A. Smith et alléguant que le D. Schultz est l'homme qui devrait représenter la division électorale de St. John et de Winnipeg.

La pétition est déposée sur la table.

Un message est apporté du Conseil Législatif annonçant que Son Excellence le Lieutenant Gouverneur requiert la présence des membres de la Chambre dans la salle du Conseil.

Les membres se rendent précédés de l'Orateur, à la salle du Conseil Législatif, où Son Excellence, en tenue officielle, donne sa sanction au bill pour retarder de deux semaines le prochain terme de la Cour Générale. Les membres reviennent ensuite à la Chambre d'Assemblée et la séance se continue.

Sur proposition de M. Girard, le bill intitulé: Acte d'Agriculture de Manitoba subit

sa 3eme. lecture et passe. Sur proposition de M. Dubuc la Chambre se forme en Comite general sur le bill pour amender l'Acte d'Incorporation de l'Evêque Catholique Romain de St. Boniface. Le Bill est adopte sans amendement, subit sa 3ème lecture et passe.

Le bill pour amender l'acte d'incorporation du College de St Boniface est aussi considéré en Comité general et adopte sans amendement.

Le bill pour incoporer le Compagnie de Navigation de Riviere Rouge et Assiniboine subit sa 2de. lecture et est referé au Comite des Bills Privés.

M Lemay introduit un bill pour encourager la destruction des loups.

Le Dr. Bird introduit un bill pour incorporer la ville de Winnipeg.

Séance du soir.

M. Boyd propose la résolution suivante:—Qu'une humble adresse soit presentee au gouvernement de la Puissance, demandant que pour la période d'une année, à partir du 13 Mai, 1873, les droits sur les marchandises importées en cette Province, demeurent les mêmes qu'ils sont à présent, en vertu des disposition de l'acte de Manitoba, à l'exception des droits sur les vins et autres liqueurs spiritueuses.

M. Smith parle en faveur de la motion et dit que les circonstances particulières dans lesquelles nous nous trouvons, vu les difficultés de communications avec le reste du monde, nous donnent le droit de demander à la Puissance de nous continuer l'ancien tarif encore pendant une année.

M. Hay s'oppose à la motion. Il dit que les droits de douanes sont etablis pour donner des revenus à la Puissance, et il est juste que nous fournissions notre part de ces revenus.

La question soulève un long débat auquel prennent part MM. Boyd, Bunn, Dubuc, et le Dr. Bird, qui se prononcent dans l'affirmative. La motion est ensuite emportée sans opposition.

M. Smith introduit un bill pour amender l'acte 34 Vict. chap. 30, concernant les animaux égarés.

M. Schmidt introduit un bill pour amender l'acte concernant les chevaux en paturage.

La Chambre s'ajourne.

Mardi, 13 Février, 1872.

La Chambre se forme en comité général sur le bill pour amender l'acte concernant les traverses, l'hon. M. Norquay au fauteuil.

L'Hon. M. Clarke demande des explications sur ce bill.

M. Schmidt dit que l'acte relatif aux traverses ne s'applique qu'à la Rivière Rouge. L'amendement à pour but de rendre cette loi applicable à la riviere Assiniboine.

L'Hon. M. Clarke trouve que l'amendement est inutile, attendu que le bill pourvoit deja à ce qu'on veut obtenir par l'amendement.

L'Hon. M. Girard parle en faveur du bill de M. Schmidt.

L'Hon. M. Clarke dit que l'hon Tresorier Provincial se rend ridicule et veut rendre la Chambre ridicule en venant amender de cette manière-là un bill qu'il a lui-même fait passer l'annee derniere.

Le comité se lève, rapporte progrès, et obtint permission de sieger de nouveau.

L'Hon. M. Clarke introduit un bill pour la protection des hotelliers et de propriétaires de maisons de pension.

M. Lemay introduit un bill pour encourager la destruction des etourneaux.

M. Lemay demande au Gouvernement si c'est son intention de nommer des Commissaires dont le devoir serait de preparer, pendant la vacance des Chambres, un code de lois civiles et un code de lois criminelles qui seraient soumis à la Legislature de Manitoba pour être adoptes à sa prochaine session et dont le devoir serait de plus de codifier les lois, usages et coutumes existant sous le Gouvernement d'Assiniboia qui sont demeurés en force et d'en faire un rapport.

L'Hon. M. Clarke repond que non, telle n'est pas l'intention du gouvernement. D'abord nous n'avons rien à faire avec la lois criminelles. Pour lois civiles, nous avons les lois anglaises, il serait trop long de les codifier. Quant aux usages et coutumes du gouvernement d'Assiniboia, ils sont déjà codifiés et contenus en partie dans une petite brochure qui se trouve entre les mains de tous les membres.

La Chambre se forme en comité général sur le bill pour amender l'acte concernant les animaux égarés, M. Dubuc au fauteuil.

Le bill est adopté sans amendement.

La Chambre se forme en comité général sur le bill pour amender l'acte concernant les chevaux en paturage, M. Boyd au fauteuil.

Adopté avec quelques amendement.

M. Dubuc demande au Ministre des Travaux Publics si des mesures ont été prises ou doivent être prises pour améliorer la traverse de la Rivière Rouge et de l'Assiniboine, vis-à-vis le Fort Garry, et la mettre en operation sur un bon pied aussitôt après le depart de la glace; si des bacs et chaloupes doivent être faits d'avance et rendus à temps sur les lieux, attendu que ceux employés l'année dernière sont hors d'etat de satisfaire aux besoins du public.

L'Hon. M. Norquay répond que des mesures ont deja ete prises pour préparer la traverse de la rivière Assiniboine. Quant à la traverse de la Rivière Rouge, l'hon. ministre a l'intention de s'en occuper aussitôt après la clôture de la session, et la mettre en etat de satisfaire les besoins du public.

Séance du soir.

La Chambre se forme en comité général sur le bill pour amender l'acte concernant les traverses, M. Bunn au fauteuil.

Après quelques débats sur l'opportunité d'amender ce bill, sur proposition de l'hon. M. Clarke, le comité se lève sans faire rapport, et le bill se trouve rejeté.

La Chambre se forme en comité général sur le bill pour encourager la destruction des loups, M. Dubuc au fauteuil

Le bill est adopté avec quelques amendements.

M. Lemay propose un message au Lieutenant Gouverneur, recommandant l'appropriation d'une piastre pour chaque tête de loup tué.

M. Bunn propose en amendement de remplacer une piastre par un centin.

L'Hon. M. Norquay propose en amendement la somme de vingt-cinq centins. Ce dernier amendement est adopté.

La Chambre se forme en comité général sur le bill pour protéger les hôtelliers et les maitres de maisons de pension, M. Sutherland au fauteuil.

Le bill est adopté avec un amendement.

M. Lemay introduit un bill pour incorporer le Barreau de Manitoba.

La Chambre se forme en comité général sur le bill pour incorporer la Compagnie de Manufacture et de Commerce de bois du Nord-Ouest, M. Bunn au fauteuil.

Le bill est adopté et passe.

La Chambre se forme en comité général sur le bill concernant les arpenteurs, le Dr. Bird au fauteuil.

Le comité rapporte le bill, qui subit sa 3me lecture et passe.

Mercredi, 14 Fevrier, 1872.

L'Hon. M. Howard présente une pétition demandant l'incorporation de la Compagnie de chemin de fer Central de Manitoba.

M. Hay presente une petition des citoyens de Winnipeg demandant qu'une somme de $1000 soit appropriée pour l'erection d'un hopital.

L'Hon. M. Clarke propose la motion suivante:

Attendu que la Compagnie de la Baie d'Hudson, comme pouvoir gouvernant des Territoires du Nord Ouest et de la Terre de Rupert, a accorde au fond de support de l'Evêche Anglicain de la Terre de Rupert, la somme de trois cents louis sterling par annee, pour etre ajoutee à une pareille somme leguee par M. James Leith pour la même fin; et attendu que l'honorable Compagnie de la Baie d'Hudson a cessé d'être le pouvoir gouvernant en ce pays et que toutes leurs fonctions ont ete assumées par le gouvernement du Canada,

Résolu en consequence: Qu'une humble adresse des deux Chambres soit présentee à Son Excellence le Gouverneur General, par l'entremise du Lieutenant Gouverneur, demandant que le gouvernement du Canada veuille bien assumer la charge ci-devant remplie par l'honorable Compagnie de la Baie d'Hudson, tel que ci-dessus mentionné, pendant qu'elle gouvernait ce pays.

La motion est adoptée sans opposition.

Un comite spécial est nomme pour préparer la dite adresse.

Il est ensuite découvert que la Compagnie de la Baie d Hudson, comme gouvernement, payait aussi annuellement à l'Evêque de St. Boniface, une somme de cent louis sterling.

Une adresse est préparée pour demander au gouvernement de la Puissance d'assumer la charge de payer ces deux sommes aux deux Evêques respectivement. Et l'adresse est adoptée par la Chambre.

Le bill pour incorporer la Compagnie de Navigation de la Rivière Rouge et de l'Assiniboine est pris en considération en comité général et adopté sans amendement.

M Lemay demande au Ministre des Travaux Publics si des mesures ont été prises ou doivent être prises pour améliorer la traverse de la Rivière Rouge vis-à-vis l'Eglise de St. Norbert, et la mettre en opération sur un bon pied aussitôt après le départ de la glace; si un bac et une chaloupe doivent être faits d'avance et rendus à temps sur les lieux, attendu que ceux employés l'année dernière sont hors d'état de satisfaire aux besoins du public.

L'Hon. M. Norquay repond que l'ete dernier un contrat est intervenu entre le gouvernement et une personne qui a reçu une certaine somme d'argent pour établir une traverse à St. Norbert et s'en charger. Il a ete entendu qu'avec cette somme la partie qui contractait devait entretenir la traverse l'été prochain.

M. Hay demande si le gouvernement a pris des mesures ou entend prendre quelques mesures pour l'extradition de Ryder Larsen.

L'Hon. M. Clarke repond que Ryder Larsen, lorsqu'il s'est echappé de prison, avait eté arrete pour vol de chevaux, et qu'il n'y a pas d'extradition pour cette offense. Il avait aussi été incarcéré pour avoir commis un meurtre, mais comme ce crime avait été commis avant l'existence du gouvernement actuel, nous n'avons aucune jurisdiction pour nous occuper de cette affaire. Le gouvernement ne sait rien de ce qui a pu arriver avant qu'il fut établi. L'autorité qui avait alors jurisdiction sur ce pays peut seule demander l'extradition.

M. Hay demande si le gouvernement a l'intention d'etablir une traverse à ou près des rapides de St. Andrew.

L'Hon. M. Norquay répond qu'il ignore complètement si une traverse est nécessaire à cet endroit. Il n'a reçu aucune pétition à cet effet. Dès que le gouvernement sera informé qu'une traverse est requise à l'endroit indiqué, il donnera une attention sérieuse à la question

L'Hon. M. Norquay introduit un bill pour amender l'acte touchant l'exécution du travail de corvée.

Séance du soir.

La Chambre se forme en comité général sur le bill pour amender l'acte de la Cour Suprême, M. Norquay au fauteuil.

Le bill est considéré clause par clause et adopté.

Le bill pour amender l'acte relatif aux journées de corvée est aussi pris en considération en comité général et adopté.

D'après le bill, on pouvait s'exempter de faire son travail de corvée, en payant une somme de 60 centins par jour à l'inspecteur des chemins. L'amendement élève à $1 la somme à être payee pour chaque journée de travail.

L'Hon. M. Howard introduit un bill pour incorporer le Chemin de fer Central du Nord-Ouest.

Et la Chambre s'ajourne.

Recettes

MOYEN POUR RENDRE LE POIL DES CHEVAUX FIN ET DOUX.

Il serait bon de donner deux fois par semaine aux chevaux une poignée de sel et de cendres, dans la proportion de trois parties de sel pour une de cendres. Les chevaux aiment beaucoup ce melange qui leur tient le poil doux et fin. C'est en même temps un préservatif contre les vers, la colique, etc. Les chevaux se trouvent également bien d'un melange d'un peu de fleur de soufre, de sel et de cendres, donné une fois toutes les deux ou trois semaines. On obtiendra aussi le même résultat en donnant ce mélange aux autres animaux.—*Revue d'economie rurale.*

LA SUIE COMME ENGRAIS.

Bien qu'il soit connu que la suie est un engrais avantageux et celà depuis que l'agriculture existe ou à peu près, il y a au dix-neuvième siècle des centaines de cultivateurs à qui on ne peut le faire croire. La suie, vraiment, est aussi importante que le guano. Prenez une barrique d'eau, faites-y dissoudre trois gallons de suie, et vous aurez un magnifique engrais liquide, pour les plantes. Appliquez-le à la racine puis veillez sur le résultat.—Traduction de la *Gazette de Sorel* du *Journal of the Farm.*

DES OIGNONS CONTRE LE RHUME.

On ne doit pas négliger la toux et les rhumes, car ils peuvent se terminer par la consomption ou une mort prématurée. L'irritation qui accompagne les mauvais rhumes, est une cause d'insomnie. Le remède proposé est toujours suivi de bons résultats; le voici: le soir, à l'heure du coucher, prenez un morceau d'oignon cru, et, après l'avoir mastiqué, avalez le. Ce comestible, à l'état cru, est très rechauffant, et a l'effet de soulager immédiatement le malade.

HABILLEMENTS & CHAUSSURES.

MANUFACTURE CANADIENNE.

M. L. MORNEAU avertit ses amis et le public en général qui vient de recevoir une grande assortiment D'HABILLEMENT et CHAUSSURE, qui vendra à un prix très raisonnable.

Winnipeg, Février 23, 1872.

Aux Jardiniers et Cultivateurs

LA COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON est prête à fournir au Commerce de Manitoba, durant la saison prochaine, toute espèce de GRAINES de JARDIN et de GRAINS de semence à bas prix.

Ces grains viennent des célèbres jardins de D. M. Ferry & Cie. de Detroit, où ce genre de culture se fait le plus en grand de tout ce Continent.

Les grains en voie d'importation ont été choisis spécialement pour ce climat du Nord, et on les garantit de la récolte de l'an dernier.

En achetant une grande quantité de ces grains la Compagnie a pu se les procurer à des conditions très avantageuses, et peut par là même les vendre au public à des prix bien au-dessous de ceux qui ont jamais eu cours dans la Province.

Il sera fait un escompte considérable aux marchands sur tous les ordres reçus avant le 1er Avril prochain.

On peut voir les catalogues au Fort Garry, où devront-être donnés les ordres.

Bureau de la Compagnie de la Baie d'Hudson.

Fort Garry, 14 Fevrier, 1872. j.n.o.

MEADE & KEMP

PEINTRES DE MAISONS, D'ENSEIGNES ET D'OUVRAGES DE FANTAISIE.

POINTE DOUGLAS, WINNIPEG.

Toutes commandes exécutées avec gout et promptitude

Attention spéciale donnée au peinturage des voitures legères d'été et d'hiver.

C'est maintenant le moment de faire peinturer vos wagons et buggies si vous voulez que la peinture soit durable.

Imitation, Vernissage et posage de tapisseries exécutes avec goût.

Nous garantissons que nos ouvrages donneront la plus entiere satisfaction.

Prix modérés.

Winnipeg, 15 Février, 1872. 2 m.

AVIS PUBLIC.

Une Assemblée Générale de L'ASSOCIATION AGRICOLE PROVINCIALE de MANITOBA aura lieu à la Salle de Police, à Winnipeg, LUNDI, le 4 Mars prochain à 2 heures p.m., pour l'élection des officiers pour l'année courante, et pour prendre en considération les affaires générales de l'Association.

Les membres et tous intéressés à l'Association, sont respectueusement priés d'y assister.

Par ordre, JAMES STEWART, Secrétaire Local

CHEVAUX TROUVES.

TROUVÉS dans les environs du Petit Lac de la Maison du Chien, *et en danger de perir*, un Poulin d'un an, et une jument de cinq ou six ans environ. Le soussigné a trouvé ces animaux vers le 5 ou 6 Fevrier courant. Après s'être informé et avoir fait informer, le soussigné n'a pu decouvrir le propriétaire de ces chevaux.

La jument est etampée d'un M.

Si dans huit jours, le propriétaire ne se présente pas, ces animaux seront remis au gardien de l'enclos ou il en sera disposé suivant la loi.

THOMAS BRUNEAU.

Petite Pointe de Chênes, 17 Février, 1872.

j.n.o.

AVIS est le présent donné que les soussignés s'adresseront au Parlement du Canada à sa prochaine session pour obtenir une Charte pour la construction d'un Chemin de Fer depuis la ligne Frontière des Etats-Unis à ou près St. Vincent ou Pembina, jusqu'à Fort Garry—avec pouvoir de le prolonger jusqu'aux Lacs Manitoba et Winnipeg, et aussi avec pouvoir de construire, posseder et faire naviguer des bateaux à vapeur et autres vaisseaux sur les dits Lac; et sur le Lac Winnipegosis et sur la Rivière Saskatchewan—et d'ameliorer la navigation entre les Lacs Manitoba et Winnipegosis ou de construire un Chemin de Fer ou Chemin à lisses entre les dits Lacs et entre le Lac Winnipegosis et la Rivière Saskatchewan, ainsi que le long des rapides de la dite Rivière.

DONALD A. SMITH, M. P.
A. T. GALT, M. P.
DANIEL TORRANCE,
JOHN CARLING, M. P.
GEORGE STEPHEN,
DONALD McINNES,
GEORGE LAIDLAW.

AVIS.

LE Soussigné à le plaisir d'annoncer au public qu'il a le MEILLEUR MOULIN A FARINE de Manitoba en pleine opération, et pouvant moudre

450 minots de blé par 24 heures.

Habitants, vous trouverez votre profit à venir voir: vous aurez la MEILLEURE et la plus BELLE FARINE que jamais moulin vous ait donnee pour une egale quantite de ble. Pourquoi? Parceque la machine est No. 1. Elle coûte cher, et est par consequent le meilleur moulin qui ait jamais été importé dans le pays.

JOSEPH LEMAY.

St. Norbert 4 Novembre 1871

OUVRAGES DE FORGE
DE
PREMIÈRE QUALITÉ ET A MEILLEUR MARCHÉ.

Le soussigné remercie la population de Winnipeg et des environs pour le patronage libéral qu'il en a obtenu, et prend la liberté de l'informer qu'il a

TRANSPORTE SA BOUTIQUE

vis-à-vis le Magasin de farine et d'aliments de MM. Chisholm et Bubar, où il est prêt à remplir avec soin et promptitnde tous les ordres qu'on lui confiera.
Tous ouvrages faits à ordre.
Soin particulier donné au ferrage des chevaux.

M. DAVIS.

26 Décembre 1871. 1a.

PAIN! PAIN! PAIN!

JE désire informer les citoyens de Winnipeg et des environs que j'ai ouvert une boulangerie dans la batisse McDermot, en arrière du BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS, et je suis prêt à fournir du pain de première qualité.

Le pain sera livré régulièrement dans toutes les parties de la ville à tous ceux qui enverront leurs ordres, au prix de DOUZE sous par pain de deux livres. Je pourrai aussi confectionner toutes sortes de gâteaux et biscuit.

JOHN HACKETT.

CAROSSERIE DE WINNIPEG.

THOMAS LUSTED.

CAROSSES, buggies, sleighs et cutters fabriqués à l'atelier ci-dessus.

Toutes commandes exécutées promptement. Réparations faites avec soin.

L'Atelier de M. Lusted se trouve en arrière du moulin à vapeur de M. A. McDermot, à Winnipeg.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. aa

WM. CHAMBERS.
ARMURIER,
VILLE DE WINNIPEG.

ARMES A FEU A VENDRE.

Réparations de toute sorte exécutées sous le plus court délai et à des prix raisonables.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. 1-aa

WILSON ET HYMAN.

ONT reçu les marchandises suivantes, sur lesquelles il attirent respectueusement l'attention du public :

Guêtres cousues et crampées,
Pantouffles, slippers simples et de goût,
Chemises fines blanches, simples et à garnitures,
Hardes de printemps et d'été,
Chapeaux,—Casquettes,—Cirage,
Chaussures, bottes, parapluies,
Mouchoirs blancs et de couleur,
Cuir à Semelle, cuir de couleur,
Cuir à ceinture, à harnois,
Papeterie,—Cigares de choix.

WILSON ET HYMAN.

27 Mai, 1871. aa-ch. 1 p. m.

MEDICAL HALL.

NOUS attirons respectueusement l'attention du public sur notre nouvelle importation de MARCHANDISES DE GOUT qui vient d'arriver. Elles sont d'une classe supérieure à tout ce qui a été jusqu'aujourd'hui importé en ce pays, et ne peuvent etre surpassées pour la variété et la qualité. Les ayant achetées dans les premiers établissements, on peut garantir qu'elles donneront satisfaction.

Dans notre assortiment considérable se trouvent les articles suivants :—

Huile à cheveux,
Brosses à cheveux,
Brosses à dents,
Brosses à ongle,
Savonnettes,
Brosses à chaussures,
Epingles à cheveux,
Fards,
Savon à détacher,
Pinceaux de poil de chameau,
Pommade,
Peignes de toilette,
Boites à poudre de toilette,
Restaurateurs de chevelure,
Teintures pour cheveux,
Miroirs,
Savon Windsor,
Huile,
Teintures liquides,
Colle de charpentier,
Médecines brevetées,

etc., etc., etc.

Ainsi qu'un assortiment considérable
D'EPICERIES,

Comprenant THÉ, SUCRE, CAFÉ, EPICES, FRUITS CONSERVÉS, SALADES, HARENGS DE MER, MORUE, HOMARDS CONSERVÉS, et tout ce qui est en rapport avec ce genre de commerce. Vendu aux plus bas prix possible pour argent comptant ou des produits de la campagne.

Les commandes de la ville ou de la campagne seront promptement exécutées.

JAMES STEWART ET CIE.

Winnipeg, 27 Mai 1871. jno.

Wm. Drever et Cie.

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS,

HARDES, ET EPICERIES.

Ventes à bon marché pour de l'argent comptant.

Winnipeg. Juin 1871.

aa.

1871. 1871.
St. Paul
AU
FORT GARRY.

Ligne de HILL GRIGGS et Cie.

Nous sommes près à transporter des passagers et du fret de St. Paul au Fort Garry.

Voyage fait entre six et sept jours.

Les voyageurs ont droit à la quantité ordinaire de bagage allouée sur les chemins de fer et les bateaux à vapeur. Tout bagage excédant 50lbs. de pesanteur devra payer sur les diligences (stages.)

Tarif de St. Paul au Fort Garry.

Première classe......$28.50 }
Seconde classe....... 25.00 } En argent américain.
Fret par 100 lbs...... 4.00 }

Enfant entre les âges de quatre à douze ans, moitié prix.

Billets en vente à tous les bureaux principaux de chemins de fer et de bateaux à vapeur.

HILL GRIGGS et Cie.

10 Juin, 1871. j-n-o

Nouvelles Marchandises
REÇUES PAR LE
Vapeur Selkirk.

J. G. SONDERMANN,
MARCHAND TAILLEUR,
DE
WINNIPEG, MANITOBA.

ANNONCE au public de la Rivière-Rouge qu'il a reçu par le dernier vapeur SELKIRK, un assortiment choisi de marchandises françaises, anglaises et americaines, à savoir :

Drap noir double largeur, Doeskins noirs, Casimires de fantaisie, Tweeds unis, Drill uni et de couleur, patrons de gilet de Marseilles et casimir, fournitures de trailleur.

Bonne coupe et bon marchés garantis.

AGENT POUR LES
Fameuses machines à coudre de Singer.

RÉFÉRENCES :

Mmes. J. H. McTavish, Donaldson, E. L. Barber, Mrs. R. Tait.

Aiguilles, soie, coton, fil, et huile pour machines à coudre.

Winnipeg, 19 Juin, 1871 1-aa

☞ Les messieurs qui désirent se pourvoir d'un CHAPEAU DE CASTOR, en soie, mode du printemps, devront arrêter et laisser leur mesure chez M. HENDERSON, porte voisine du ferblanctier Ashdown.

BLÉ DE SEMENCE.

TOUTES les personnes à qui la Compagnie de la Baie d'Hudson a fourni du BLE DE SEMENCE, ET DES SACS, dans le printemps de 1869, sont par le présent requises de rapporter, au Fort de la Compagnie le plus proche de leur résidence, la quantité de ble qu'elles sont convenues de remettre lors de la réception.

JOHN H. McTAVISH.

Fort Garry, 14 Déc. 1871. 4f.

Terres de la Puissance
DANS
MANITOBA.

Les Terres boisées étant réservées par le Gouvernement dans l'intérêt général des Colons,—il est defendu à toutes personnes d'y couper du bois. Tous ceux qui enfreindront ce règlement seront traites suivant la loi.

Bureau des Terres de la Puissance,
G. McMICKEN,

Winnipeg, 8 Déc. 1871. A. T. P.

Preparez vous pour l'hiver.

POÈLES DE CUISINE
Grands et petits avec Fourneaux de toutes variétés.

POÈLES DE SALON
CHEZ
JAMES H. ASHDOWN
AU
MAGASIN DE FERBLANTERIE.

FOURNEAUX DE FFRME.

BOUILLOIRES À PEMMICAN.

Chaudières ! Chaudières ! Chaudières !
BOUILLOIRES À THÉ,
BOUILLOIRES DE CUIVRE,
Etc., etc., etc.

JAMES H. ASHDOWN.

COMPAGNIE DE BRASSERIE DE MANITOBA.
(LIMITEE.)
AVIS.

TOUTES personnes qui ont reçu de l'orge de semence de la Compagnie de Brasserie, sont par le présent notifiées de la rapporter à la Brasserie, suivant l'engagement, ou la chose va être remise entre les mains d'un avocat pour collection.

ALEXANDRE BEGG,
Secretaire.

COMPAGNIE DE BRASSERIE DE MANITOBA.
(LIMITEE.)
AVIS.

QUELQUES actions non encore prises de la dernière émissions de Stock sont maintenant sur le marché. Les personnes qui désireraient en acquérir pourront s'adresser au Secrétaire.

ALEXANDRE BEGG,

A l'Office de A. G. B. Bannatyne.

ROYAL ET DUBUC
Avocats et Notaires
DE LA
PROVINCE DE MANITOBA.

MM. Royal et Dubuc informent le public de Manitoba, qu'il tiennent leur bureau d'Avocats dans le haut de la grande maison McDermot, à Winnipeg, ainsi qu'à l'imprimerie du MÉTIS, à St. Boniface, où on peut les voir tous les jours depuis neuf heures et demie du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi.

MM. Royal et Dubuc se chargent de faire les actes de vente, réviser les titres de propriéte, les préparer pour l'enrégistrement, etc., etc. Ils donneront également leurs attention à toutes les affaires commerciales, collections, etc., dont on voudra les charger.

MM. Royal et Dubuc suivront les termes des Cours Inférieures et d'Appel dans les divers district de la Province.

St. Boniface, 27 Mai, 1871.

MEDÉCIN VÉTÉRINAIRE ET *MARÉCHAL.*

M. W F. ALLOWAY prend la liberté d'annoncer au public de Manitaba qu'il a commencé à exercer l'art de Maréchal ou de Medecin Veterinaire. Il reçoit les visiteis à sa Pharmacie, au-dessus du Bureau de Poste.

Winnipeg, 26 Déc., 1871. 1a.

BŒUFS ÉGARÉS.

Ont été amenés à l'enclos du soussigné à St. Norbert, trois bœufs :—un noir et blanc, ferré des 4 pieds,—un tout noir aussi ferré des 4 pieds—et un noir avec ventre blanc et bout de, la queue blanche. Les propriétaires sont priés de venir les réclamer en prouvant propriété et payant les dépenses.

R. BELLEFEUILLE,

St. Norbert, Déc., 1871. Gardien d'Enclos.

RESERVE DES METIS.

M. AUGUSTIN NOLIN, de la POINTE DE CHENES, donne avis qu'il a pris et qu'il réclame le terrain suivant : 24 chaines de largeur de chaque côté de la Rivière la Seine, au PIED DE LA TRAVERSE, entre J. Bte. Lapointe et Norbert Nolin.

2o. A la Rivière des Sources, 24 autres chaines de largeur, entre Norbert Nolin et Francis Nolin, sur la rive droite de la rivière.

Pointe de Chênes, 17 Octobre, 1871. 6t.

IMPRESSIONS! IMPRESSIONS!

—ooo—

On exécute à l'imprimerie du

"METIS."

Des impressions de toutes sortes telles que

BLANCS DE COUR
POUR
AVOCATS,
GREFFIERS,
NOTAIRES.

—ooo—

Factums,
ROLES D'EVALUATION,
Listes Alphabetiques.

—ooo—

BLANC DE COMPTES,
Cartes d'affaires,
Circulaires,
LETTRES FUNERAIRES

—ooo—

CARTES
DE VISITES,
D'ADRESSES,
DE COMMERCE,
ETC., ETC.

—ooo—

PROGRAMMES,

—ooo—

AFFICHES.

—ooo—

LIVRES,
BROCHURES.

—ooo—

LA variété et le nombre de caractère que possède l'établissement nous permettent d'exécuter les impressions qui nous seront confiées, de manière à satifaire les goûts les plus difficiles, et sous le plus court délai.

St. Boniface 27 Mai 1871.